



RAPPORT ANNUEL 2019

Déposé lors de l'assemblée générale annuelle du 29 octobre 2020

TABLE DES MATIÈRES

Mot de la présidente.....	4
1. Le conseil d'administration	5
2. Les projets découlant du pouvoir d'initiative	8
3. Implications, concertations et actions.....	9
4. Présentations invitées	17
5. Préoccupations des citoyens	18
6. Sujets traités par le conseiller municipal	19
7. Mandat du Conseil d'arrondissement et du Comité exécutif	20
8. Carte du quartier Saint-Roch.....	22
9. États financiers 2019	23

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Au moment d'écrire ces lignes, nous sommes à la fin de l'année 2020, en mode pandémie mondiale, l'assemblée générale prévue initialement au mois d'avril a été repoussée jusqu'en octobre. Nous présentons donc ici les activités que nous avons réalisées il y a presque 2 ans! N'empêche que l'on remplit nos responsabilités administratives avec soin et nous avons mis le coeur à l'ouvrage pour déposer ce bilan de l'année 2019 du Conseil de Quartier Saint-Roch.

Ayant pris la relève de la présidence du conseil d'administration à la fin 2018, j'ai pleinement rempli ce rôle durant toute l'année 2019. Ce rôle, il est bien sûr techniquement défini dans les règlements de fonctionnement de notre organisme, cependant je me suis permis de réfléchir à cette nouvelle expérience de plusieurs points de vue complémentaires. Qu'est-ce que le conseil d'administration a besoin pour fonctionner de manière plus structurée? Comment rendre nos réunions préparatoires plus efficaces? Comment rendre nos assemblées publiques plus fluides et intéressantes? Qu'elles sont mes forces à mettre au service du groupe? Comment m'assurer que tout le monde se sente à l'aise de participer? J'ai donc eu ces questions en tête toute l'année, en faisant de mon mieux pour améliorer ce que je pouvais, selon mes capacités, et en assumant mon propre style (j'ai même animé une assemblée nu pieds!).

Je peux vous dire, qu'au niveau personnel, le poste de présidente m'a testé énormément et m'a sorti plusieurs fois de ma zone de confort, ce qui m'a fait grandir. D'abord, j'étais mal à l'aise d'animer et de parler devant un groupe (c'est maintenant réglé), je ne connaissais pas très bien le déquorum d'un conseil d'administration (maintenant ça va, je passe), je n'ai jamais eu la notion du temps horloge ce qui est problématique pour animer (j'ai eu l'aide de gardiens du temps et je m'améliore encore), j'ai été confrontée à ma propre répulsion envers l'autorité (je suis une personne souveraine qui déteste les jeux de pouvoir), alors que j'ai eu, à un moment donné, à prendre une décision difficile dans laquelle j'avais un rôle d'autorité (ouf ça été difficile)! Alors toute cette année à servir le conseil de quartier et les résidents de Saint-Roch, m'a finalement servi à moi, à mieux me connaître, à prendre de l'expérience surtout dans les relations humaines, ce qui va me rester toute ma vie.

Je tiens à remercier chaleureusement Michèle Dumas-Paradis qui a rempli le rôle de secrétaire du conseil d'administration pendant toute l'année 2019 (et jusqu'à la fin de son mandat en 2020). Michèle a travaillé avec constance et positivisme. Elle s'intéressait à tous les enjeux et a donné beaucoup d'énergie au conseil de quartier, une chance que ses heures étaient en bénévolat parce qu'on aurait eu toute une facture!

Bien sûr, il y a plein d'autres choses dont j'aurais pu parler ici à propos de 2019, mais ça fait trop longtemps j'ai oublié! Allons maintenant voir ce qu'il y a dans le rapport plus bas...

Véronique Chabot

1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1 Les administrateurs au 31 décembre 2019

Le conseil d'administration est composé des personnes suivantes :

Membres avec droit de vote:

Mmes	Véronique Chabot	Présidente (2021)
	Lise Côté-Comeau	Trésorière (2020)
	Michèle Dumas-Paradis	Secrétaire (2020)
	Frédérique Lavoie	Administratrice (2021)
MM	Philippe Morissette	Administrateur (2021)
	Pierre Maheux	Administrateur (2021)
	Gilles Poirier	Administrateur (2020)
	Pierre Duchesne	Administrateur (2020)

En plus des personnes en poste au 31 décembre, d'autres personnes ont été sur le conseil d'administration en cours d'année 2019:

Florent Garnerot : fin de mandat en avril 2019

Kamille Leclair : démissionné en janvier 2019, mandat finissait en avril 2019

Stéphanie Lévesque: élue le 25 avril 2019, démissionné en mai 2019

Caroline Ramezay: cooptée en juin 2019, démissionné en septembre 2019

Postes vacants au 31 décembre 2019: 3 administrateurs cooptés

Membre sans droit de vote :

M.	Pierre-Luc Lachance	Conseiller municipal
----	---------------------	----------------------

Secrétariat de rédaction:

Mmes	Odile Rochon	Janvier à octobre
	Julie Martineau	Novembre

Personne-ressource à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou :

M.	Daniel Leclerc	Conseiller en consultations publiques
----	----------------	---------------------------------------

1.2 Son fonctionnement

Assemblées:

Outre l'assemblée annuelle générale des membres (avril), en 2019 le conseil d'administration a tenu huit (8) assemblées ordinaires (janvier, février, mars, avril, mai, juin, septembre et novembre) et deux (2) assemblées d'élection (avril et novembre). À celles-ci s'ajoutent des séances de travail du conseil et des comités.

Mission du conseil de quartier:

Le conseil de quartier est un organisme à but non lucratif accrédité par le conseil municipal de la Ville de Québec. Selon sa définition dans la Charte: *«Interlocuteur privilégié de la Ville, il a pour mission de permettre aux citoyens d'exprimer leurs opinions et leurs besoins à l'égard de questions qui concernent leur quartier, notamment en ce qui a trait à l'aménagement du territoire, l'aménagement des propriétés municipales, la vie communautaire et la sécurité publique».*

Mandat:

Dans un esprit de collaboration avec la Ville, le conseil de quartier exerce les mandats suivants :

- Émettre des recommandations sur tout projet de modification au règlement d'urbanisme ou touchant le quartier qui lui est soumis par une instance décisionnelle de la Ville;
- Tenir des séances de consultation publique sur une question sur laquelle son opinion a été demandée par une instance décisionnelle de la Ville;
- Tenir, de sa propre initiative, une consultation publique sur un projet de la Ville ou sur une propriété municipale dans le quartier;
- De sa propre initiative, transmettre à la Ville son avis sur toute matière concernant le quartier;
- En collaboration avec les représentants de la Ville et les acteurs du milieu, ainsi qu'en accord avec les orientations et les outils de planification de la Ville, bonifier l'offre de services, la planification ou la mise en œuvre d'un projet municipal touchant le quartier.

Composition du conseil d'administration:

Quatre sièges sont réservés aux femmes et quatre aux hommes qui résident dans le quartier. Ces personnes sont élues pour des mandats de deux ans selon un principe d'alternance. Outre les membres élus, trois sièges sont réservés à des membres cooptés nommés par le conseil d'administration. Ces membres résident dans le quartier ou représentent un établissement commercial, industriel, institutionnel ou communautaire situé dans le quartier. Les administrateurs sont nommés pour un mandat se terminant à l'assemblée annuelle suivante. Leur mandat est renouvelable. Les conseillers municipaux du quartier sont membres du conseil d'administration, mais sans droit de vote.

Participation du public aux assemblées:

Les assemblées publiques du conseil d'administration du Conseil de Quartier Saint-Roch sont ouvertes à tous. À chaque assemblée, une période de temps est réservée pour des questions

ou des commentaires du public. Une nuance doit être apportée ici dans le vocabulaire: le public c'est l'ensemble des gens qui assistent à l'assemblée, les membres c'est les résidents du quartier, les administrateurs c'est les membres du conseil d'administration.

Coordonnées et dates des assemblées:

Les assemblées du conseil de quartier de l'année 2019 se sont tenues à l'École d'administration publique (ÉNAP), 555 boul. Charest Est, salle 02 (janvier, février, mars, mai, juin, août, septembre) et à la Maison de la coopération et de l'économie sociale, 155 boul. Charest Est, salle 2 (avril, octobre, novembre) à chaque dernier jeudi du mois. Le conseil prend congé en juillet.

Les dates des assemblées du conseil de quartier, les ordres du jour, les procès-verbaux, les documents et les rapports des consultations sont disponibles sur le site Internet de la Ville de Québec au https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/conseils_quartier/saintroch/index.aspx.

1.3 Adresse de correspondance et personne-ressource à la Ville

L'adresse de correspondance du conseil de quartier est la suivante :

Arrondissement de La Cité-Limoilou
Conseil de quartier Saint-Roch
399, rue Saint-Joseph Est
Québec (Québec) G1K 8E2
Courriel : conseilquartier.saint-roch@ville.quebec.qc.ca
Facebook : Conseil de quartier Saint-Roch

M. Daniel Leclerc Conseiller en consultations publiques
Service de l'interaction citoyenne
Téléphone : 418 641-6101, poste 7139
Télécopieur : 418 641-6674
Courriel : Daniel.Leclerc@ville.quebec.qc.ca
Facebook: Daniel Leclerc

2. PROJETS DÉCOULANT DU POUVOIR D'INITIATIVE

2.1 Point de dépôt Les Valoristes à Québec

Madame Véronique Chabot a organisé et concrétisé le projet de point de dépôt pour le retour des contenants consignés pour les personnes qui en font la collecte dans les lieux publics pour obtenir un revenu d'appoint. Ces personnes sont appelés des valoristes. La présentation du *Bilan du Projet Valoristes à Québec, été 2019* est déposée sur le site du conseil de quartier à l'adresse :

https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participationcitoyenne/conseils_quartier/saintroch/activitesconferences-realisations.aspx



En guise de conclusion, Mme Véronique Chabot mentionne que le projet est à la fois à dimension sociale et à dimension environnementale. Le projet a manutentionné plus de 110 000 contenant en 3 heures par semaine pendant l'été! Conformément à la nature même du pouvoir et du budget d'initiatives des conseils de quartier, ce projet était un projet-pilote dont l'objectif était de documenter les besoins afin que, subséquemment, un autre organisme le reprenne et le rende pérenne. La ville ayant refusé d'octroyer de l'argent du budget d'initiatives pour ce projet, le projet a tout de même eu lieu avec l'argent personnel de Mme Chabot, l'implication de 30 bénévoles et une subvention de la députée de Taschereau Mme Catherine Dorion.

2.2 Répare Café

Il s'agit d'un lieu pour les citoyens qui ont des objets de maison à réparer, machine à coudre, vitre de cellulaire, soudure, menuiserie, radio, séchoir à cheveux, etc. Ce concept est en vogue dans le monde entier et a pris naissance, à Québec, à la coopérative La Patente à Limoilou. Des bénévoles accompagnent les gens à réparer eux-mêmes leurs propres objets. Le projet permet aux gens de reprendre leur pouvoir face à l'obsolescence programmée.



Il est projeté de tenir le Répare Café dans le quartier Saint-Roch. Un événement a eu lieu le 5 octobre 2019 au Centre Jacques-Cartier. L'idée est d'organiser des événements récurrents. Une fréquence d'une fois aux deux mois est envisagée à Saint-Roch. Le CQSR s'était présent aux événements et apporte un budget d'initiative de 2 000 \$.

3. IMPLICATIONS, CONCERTATIONS ET ACTIONS

3.1 Fonctionnement du conseil de quartier

Les administrateurs n'ont plus accès au Centre récréatif Saint-Roch pour leurs rencontres préparatoires. Ce n'est pas tous les administrateurs qui peuvent recevoir le groupe chez eux et si on va dans un café il faut consommer et payer, ce qui est inacceptable pour du bénévolat. Le conseil d'administration décide alors d'allouer 5 \$ par administrateur pour des frais liés au lieu de réunion préparatoire.

En octobre, le CQSR a convoqué une discussion ouverte en vue de l'élaboration du Plan d'action 2020-2022, en collaboration avec les résidents présent à cette assemblée. Il est question du Plan d'action passé 2017-2019, les enjeux du quartier aujourd'hui, autoévaluation du CQSR, la « niche » dans l'écosystème ville-citoyen, comment être plus dynamique et attractif, bonifier la communication, la participation et l'interaction avec les citoyens, comment intégrer les acteurs culturels, les affaires, le communautaire, les familles, nouveaux arrivants.

3.2 Réseau structurant de transport en commun

En début d'année, M. Philippe Morissette a assisté à la présentation sur le trambus et tramway. Dans le quartier, le tramway descendra la rue de la Couronne et il y aura deux stations : une à la Croix-Rouge et une au parc Jean-Paul-L'Allier. Le tramway se dirigera vers la haute-ville, sous la terre. Le trambus va passer sur le boulevard Charest.



En mai, le CQSR adopte une résolution en concertation avec d'autres conseils de quartier dans la foulée de « J'ai ma passe », en appui au projet de réseau de transport structurant de la Ville de Québec afin d'aider la ville à obtenir le financement de ce projet .

En fin d'année, le CQSR accepte l'invitation de la ville de participer au Comité de bon voisinage du réseau de transport structurant. Le CQSR nomme M. Pierre Maheux (principal) et Mme Lise Côté-Comeau (substitut) pour ce comité.

3.3 Nouvelle politique de déneigement

Mme Dumas-Paradis a assisté, en juin 2019, à une séance d'information sur la révision de la politique de déneigement. Une nouvelle politique devrait être adoptée à l'automne 2020.



La Ville de Québec ne veut pas connaître les mêmes ratées que l'an passé en ce qui a trait au déneigement. Les citoyens-nes ont logé 5,127 plaintes en 2018 au service 311. Un projet pilote est prévu dans St-Roch à l'hiver 2019-2020 pour les trottoirs et les pourtours des poteaux (St-Roch, rue Prince Edouard de St-Alsène à Dupont) et certaines cases de stationnement vont être relocalisées sur Prince Edouard.

3.4 Hébergement touristique

Le CQSR avait organisé des ateliers de participation citoyenne en 2017 et déposé un mémoire à la ville en vue de l'aider dans l'élaboration de cette nouvelle réglementation. Mme Lise Côté Comeau était présente en 2019 lorsque la ville a présenté son nouveau règlement. Les consultations publiques sont prévues en avril 2019. L'« hébergement collaboratif » de type AirBnB sera autorisé 90 jours par année avec un permis pour une résidence principale.

En novembre 2019, un nouveau mémoire du CQSR ayant comme objet « *Commentaire sur le projet de Règlement modifiant le Règlement sur les établissements d'hébergement touristique* » est adopté et est disponible sur la page internet du CQSR.

3.5 Table de concertation pour les pistes cyclables

Le CQSR a été peu représenté à la Table de concertation des conseils de quartier pour les aménagements cyclables pendant l'année 2019. Le départ et les changements de rôles parmi le conseil d'administration du conseil de quartier ont rendu difficile le suivi de la Table.

3.6 Verdir Saint-Roch

Le CQSR fait partie de la concertation Verdir Saint-Roch. Cependant, les réunions de la concertation étant de jour, aucun administrateur n'était disponible de jour sur semaine pour y assister. Heureusement, Mme Suzie Genest, de MonSaintRoch.com, assistait à nos assemblées publiques mensuelles, ce qui permettait de garder le lien.

3.7 Site d'injection supervisée (SIS)

En août 2019, le CQSR a reçu Marc De Koninck, du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale, et Mario Gagnon, de Point de repères, qui ont présenté le projet de service d'injection supervisée.



Il était question que ce site se situe au coin des rues Sainte-Marguerite et Mgr Gauvreau. Plus tard dans l'année on nous informe que d'autres endroits sont à l'étude présentement. Depuis plusieurs années déjà que le CQSR sert de plateforme d'échange entre les citoyens et les porteurs du projet. Le CQSR s'était positionné en faveur du projet et continuera de suivre son évolution et de permettre aux résidents du quartier de s'exprimer sur le projet.

3.8 Sécurité routière = sécurité des piétons

Il a été question de l'axe Mgr Gauvreau où il y a beaucoup de piétons, été comme hiver, qui doivent marcher sur la chaussée de la bretelle d'autoroute, soit entre le Ashton et l'escalier Lépine pour monter vers la côte d'Abraham. Il y a eu plusieurs débats en assemblée sur ce point, qui n'est d'ailleurs toujours pas réglé en octobre 2020, et les procès verbaux de 2019 peuvent témoigner des efforts du CQSR sur cet enjeu.



Le CQSR était présent à la consultation de la ville en octobre 2019 à propos d'une stratégie de sécurité routière à venir. L'école des Berges a été contactée par le CQSR pour discuter de cet enjeu important et voir pour unir nos forces.

Le CQSR a aussi répondu à une journaliste qui sollicitait tous les 27 conseils de quartier, sur commande de la ville, afin de connaître les rues les plus problématiques de l'agglomération. Voir l'article: <https://www.journaldequebec.com/2019/03/23/destimauville-et-canardiere-parmi-les-negligees>

3.9 Comité de vigilance des activités portuaires

Le Comité de vigilance des activités portuaires (CVAP) est une instance regroupant des représentants de conseils de quartiers, de groupes environnementaux, d'organismes gouvernementaux (notamment en matière de santé publique et d'environnement), du Port de Québec, ainsi que des élus de la Ville de Québec. Son mandat est d'exercer un rôle de vigilance sur les activités du Port de Québec afin qu'elles se réalisent dans le respect de l'environnement et de la qualité de vie des citoyens des quartiers environnants. Mme Michèle Dumas-Paradis participait aux travaux de ce comité pour y représenter le CQSR.



En juin dernier, l'Agence d'évaluation d'impact du Canada a posé des questions au Port de Québec au sujet des impacts de l'agrandissement du port. À cette occasion, le CVAP a transmis un mémoire. Une pétition en opposition à l'agrandissement du Port a recueilli 15 000 noms. Le 1^{er} recours collectif quant aux poussières rouges engendrées par la compagnie Arrimage a obtenu gain de cause : des citoyens-nes de certains secteurs auront droit à des montants de compensation. Une partie du quartier Saint-Roch, située entre la rue Prince-Édouard et la rivière St-Charles, est concernée par les poussières rouges.

3.10 Grands ménages Basse-Ville

Le CQSR a participé à la corvée annuelle des Grands ménages et a créé l'affiche de l'activité.

3.11 Règlementation sur l'abattage des arbres

En mars, le CQSR a essayé une nouvelle formule pour ses assemblées publiques. Au lieu de passer en surface tous les sujets à chaque mois et manquer de temps, nous avons décidé de consacrer un mois à un enjeu particulier et l'approfondir sous forme d'un débat amical entre un citoyen et un représentant de la ville. Cette soirée fut très intéressante et l'ambiance était très positive et constructive. Les questions étaient données à l'avance afin de permettre aux interlocuteurs d'apporter du contenu à l'assemblée. Des échanges entre M. Pierre Duchesne, de Verdir et divertir, et M. Pierre-Luc Lachance, conseiller municipal, ont été suivis d'une période de questions et commentaires du public.

Tout le monde a appris beaucoup lors de cet exercice, comme par exemple qu'un arbre est considéré un mobilier urbain pour la ville, au même titre qu'une table à pique-nique, que la ville enfreint son propre règlement en matière de permis d'abattages d'arbres matures et en

santé lorsqu'il s'agit d'un projet de construction sur le territoire et que les promoteurs abattent systématiquement tous les arbres en santé sur un terrain simplement parce que c'est plus facile de circuler avec la machinerie.



Nous avons aussi appris que le % de verdissement est calculé en % de surface verte, vue du haut sur Googlemaps, et donc le gazon équivaut à des arbres lorsqu'on regarde du dessus (mais dans la réalité un arbre ça rend beaucoup plus de service écologique que de la pelouse!). De plus, un promoteur immobilier qui présente des plans pour obtenir un permis de construction dans le quartier, va dessiner des arbres pour faire beau, mais en aucun cas, la ville va vérifier après la construction si ces arbres ont bel et bien été plantés. Il y a tellement d'aberrations qu'on comprend vite pourquoi on vit dans un îlot de chaleur. Le CQSR, en collaboration avec M. Pierre Duchesne, a déposé une résolution qui contient une liste de suggestions à la ville en vue d'améliorer sa réglementation. L'enjeu est toujours d'actualité...

3.11 Problématique des mégots

En février, Pier Paolo Comida, volcanologue, fait une présentation sur «Les mégots: une plaie de notre quartier, un fléau pour l'environnement et la santé publique». Le moment le plus visible est au printemps lorsque la neige fond devant la bibliothèque et les bars.

Les mégots sont un déchet largement sous-estimé. Ces mégots jetés dans les rues s'en vont au Fleuve sans être traité, par la canalisation pluviale. Toute la vie marine est affectée et des particules se trouvent dans l'eau potable. Un seul mégot pollue 500 litres d'eau avec environ 4000 produits chimiques. Plusieurs municipalités, dont une partie de la Ville de Québec, puise sont eau potable du Fleuve.

La Société de développement commercial (SDC) du quartier a mené une enquête pour comptabiliser les mégots par secteur. La SDC veut trouver une solution en collaboration avec les restaurateurs. Le CQSR collabore avec la ville, la SDC et Cmonbag pour mettre en place des solutions comme des cendriers portatifs et des cendriers de rue.

3.12 Sécurité alimentaire

Une initiative de concertation est en cours et regroupe plusieurs partenaires et citoyens pour connaître les besoins des habitants de la basse ville en matière d'alimentation et ensuite

concrétiser des solutions. Le CQSR participe aux consultations en 2019.



Ce projet s'étale sur environ trois ans, il y a un volet agriculture en ville « Du potager... », un volet de transformation, éducation à une saine alimentation, cours de cuisine économique, et un volet distribution de repas santé à petit prix « ... à l'assiette ». Le CQSR continue de suivre ce projet et d'y participer au besoin.

3.13 Vision de l'habitation

Le Conseil de quartier Saint-Roch a fait une demande au printemps 2019 pour organiser une consultation complémentaire sur la Vision de l'habitation de la Ville, pour les locataires, petits propriétaires et co-propriétaires du quartier.



Cette demande a été refusée sur le motif que la Ville tenait déjà ses propres consultations à ce sujet. La consultation de la Ville s'est effectuée en ligne, puis auprès des acteurs majeurs (choisis par la Ville) lors d'un forum payant. Le quartier Saint-Roch est le plus diversifié en habitation et les «petits» n'ont pas été consultés ou devaient alors payer de leur poche pour assister au forum. Sachant qu'un questionnaire en ligne ne rejoint évidemment pas tous les profils de résidents de Saint-Roch, et ceci demeure seulement de la consultation, pas de la participation. Par manque de moyens (local, soutien d'une personne de la ville pour structurer l'atelier, visibilité d'un tel évènement de participation citoyenne), le CQSR n'a pas pu recueillir les préoccupations des résidents du quartier. On verra plus tard le résultat dans la vision de l'habitation de la ville.

3.14 Table de concertation des conseils de quartier pour l'environnement

Cette Table est une initiative du Conseil de quartier du Vieux Limoilou. Le principe est de se concerter sur certains enjeux environnementaux, qui à l'instar des pistes cyclables, ne s'arrêtent pas à la limite du quartier. Nous pouvons ainsi partager nos connaissances et nos ressources et rédiger des résolutions communes à plusieurs conseils de quartier au lieu de transmettre chacun de manière isolée sensiblement les mêmes résolutions à la ville.

Pour le quartier St-Roch, les enjeux suivants ont été identifiés comme étant prioritaires : la qualité de l'air, la cohabitation avec les automobiles (transports actifs), le verdissement et la canopée, les matières résiduelles.

3.15 Capitale-Climat 2030

À l'invitation de la Ville, Mme Véronique Chabot a participé à l'événement Capitale-climat 2030. La Ville a pris conscience que les changements climatiques sont réels. Cela se traduit par des débordements de rivières sur notre territoire et des coups de chaleur, notamment. Des groupes environnementaux et des représentants de conseils de quartier étaient présents. La démarche que lance la Ville comporte 10 chantiers (par exemple : qualité de l'air, déplacements etc.). Mme Véronique Chabot a proposé qu'un chantier soit orienté sur l'humain. La démarche est enclenchée, pas de nouvelles encore pour la suite des choses.

3.16 Matières résiduelles

Le CQSR a assisté à une séance d'information de la ville au sujet de la gestion des matières résiduelles, des unités d'habitation multiples et du compostage communautaire (Craque-Bitume). Ils mentionnent que L'incinérateur est là pour durer parce qu'on investit pour alimenter l'Hôpital l'Enfant-Jésus en énergie.



À Québec, les matières organiques, contrairement au reste de la province, ne seront pas compostées pour nourrir les sols, mais seront envoyés à la nouvelle l'usine de biométhanisation (production de méthane, aussi appelé gaz naturel), actuellement en construction en annexe de l'incinérateur. Le CQSR et beaucoup de citoyens sont sceptiques à ce sujet en déplorant l'opacité de la ville sur le projet. Le CQSR se rallie à d'autres conseils de quartiers et au *Mouvement pour une ville zéro déchet* pour demander que le projet passe par le processus du BAPE (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement) afin qu'on puisse connaître mieux le projet et au besoin l'améliorer. Malheureusement, une fois de plus, de grosses sommes d'argent et subventions sont en jeu, et le pouvoir politique prend le dessus sur la consultation et participation citoyenne dans ce dossier.

3.17 Comité de vigilance de l'incinérateur (CVI)

Mme Michèle Dumas-Paradis a participé au CVI pendant l'année 2019 afin d'y représenter le Conseil de Quartier Saint-Roch et rapporter l'information aux citoyens lors des assemblées.

Le comité de vigilance a rapporté des dépassements des taux de monoxyde de carbone. D'autres lacunes ont été identifiées, en matière de gestion des matières résiduelles, notamment le fait que certains bâtiments multilogements n'ont pas de bacs de recyclage. Au sujet du compostage, 2000 personnes sont sur la liste d'attente de Craque-Bitume pour pouvoir composter. On se demande pourquoi la possibilité de faire des centres de compostage, au lieu de la biométhanisation, n'a pas été retenu par la Ville.

3.18 Accessibilité aux services de santé de proximité

Un changement de vocation de l'hôpital Hotel-Dieu est prévu. La seule urgence de proximité du quartier Saint-Roch dans le secteur va donc fermer. Le CQSR a participé à une rencontre d'information à ce sujet en octobre 2019. Monsieur Pierre Maheux a expliqué que le site de l'Hôpital Hôtel-Dieu sera complétement réaménagé. Il sera cédé au CIUSS et les analyses sont commencées pour savoir ce qui pourra y être fait. Il y a eu une séance pour en discuter, 4 citoyens étaient présents. Il n'y a pas de décision de prise à propos de la conservation ou non de la tour.



On a rappelé qu'il y a toujours une pénurie de médecins en Basse-ville et que c'est une population qui a des besoins, études à l'appui. Le réseau médical est précaire dans le secteur. Il semble y avoir une volonté de maintenir des services médicaux dans ce secteur touristique. Le comité de citoyens du Vieux-Québec mène aussi une réflexion sur le sujet. Ce dossier continuera d'être suivi par Pierre Maheux au CQSR.

4. PRÉSENTATIONS INVITÉES AUX ASSEMBLÉES

<p>Février</p>	 <p>https://cdecdequebec.qc.ca/</p>	<p>Corporation de développement économique communautaire (CDEC)</p> <p>Présentation Par Jacques Beaudet, directeur de la CDEC de Québec</p>
<p>Mars</p>	<p>https://www.ciuss-capitalenationale.gouv.qc.ca/sites/default/files/mems_cadrage_v.2018-06-19_vf.pdf</p>	<p>Présentation invitée : Mon environnement, ma santé</p> <ul style="list-style-type: none"> · Présentation par Dre Isabelle Goupil-Sormany sur la qualité de l'air en Basseville, bilan des activités 2018
<p>Avril</p>	 <p>https://www.ecdq.org/eglise-saint-roch/</p>	<p>Présentation invitée – consultation Église St-Roch</p> <ul style="list-style-type: none"> · Présentation et discussion avec le public
<p>Mai</p>	 <p>http://www.gensdebaignade.org/Bassin_Louise.htm</p>	<p>Présentation invitée – Suivi du projet de baignade au Bassin Louise</p> <p>Par Michel Beaulieu, biologiste et scénariste du documentaire sur le Bassin Louise</p>
<p>Septembre</p>	 <p>https://www.facebook.com/cafe_reparationquebec/</p>	<p>Présentation invitée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation Répare Café dans St-Roch par Laurent Métais
<p>Novembre</p>	 <p>https://www.laval.ca/Pages/Fr/Culture/bibliotheques.aspx</p>	<p>Présentation invitée - Bibliothèque Gabrielle-Roy</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation: suivi du chantier en cours • Période de questions et commentaires

5. PRÉOCCUPATIONS DES CITOYENS

À chaque assemblée publique, les citoyens dans la salle sont encouragés à interagir avec les administrateurs et avec le conseiller municipal. Voici un survol des questions et préoccupations posées par le public pendant l'année 2019 :

- Commentaire d'un citoyen sur le déneigement: C'est honteux. La situation pour les piétons est scandaleuse. Les citoyens veulent marcher. Mais la priorité est à l'automobile. Il faut que le Politique s'en mêle.
- Citoyen: Quand va démarrer le compostage domestique dans la Ville de Québec?
- Citoyen: Il y a 3 bâtiments en décrépitude sur l'îlot des tanneurs. La Ville doit réagir: Ancien Omer DeSerres - À côté d'un ancien garage - En face de l'ancienne quincaillerie Quentin - Entre Caron et St-Anselme
- Un citoyen demande s'il y aura des « food trucks » à Québec?
- Un citoyen demande si un édifice peut demeurer ainsi en décrépitude pendant des années. Il cite les exemples de la Maison Pollack et de la Boucherie Bégin.
- Lorsque le centre de biométhanisation sera en fonction, le compostage sera fait par les citoyens au moyen de sacs qu'ils déposeront au même endroit que les sacs de déchets. Un citoyen estime qu'il y a une surenchère à coups de millions de dollars dans ce projet et que c'est mal ficelé.
- Un citoyen s'inquiète du mégaprojet de conteneurs au Port. Il y aura plus de camionnage sur le boulevard Charest. Est-ce qu'un péage pourrait être imposé? Cela va empirer la qualité de vie des citoyens au centre-ville.
- Un citoyen demande pourquoi la Ville de Québec ne fait pas comme Montréal en laissant des cendriers à l'extérieur.
- Il est prévu que les administrations municipales interdisent les bouteilles d'eau, n'est-ce pas?
- Quelle proportion du contenu des bacs est effectivement recyclée?
- Les prix pour les matières à recycler ont baissé de 60 %. Il est difficile de croire que 80 % de ce que la Ville trie trouve son acheteur. On pense que le reste va à l'incinérateur.
- Est-ce que des arbres fruitiers sont plantés?
- Dans le quartier Saint-Sacrement, beaucoup d'arbres ont été plantés. Pourquoi pas dans Saint-Roch?
- Beaucoup de stationnements ont de la place pour planter des arbres, pourquoi ne pas demander aux propriétaires de respecter un certain pourcentage de canopée?
- Va-t-on protéger le parc Jean-Paul-L'Allier lors de la construction du tramway?
- Nous avons déposé deux plaintes au sujet de l'intersection dangereuse sur la rue Prince-Édouard en face de l'École des Berges.
- Les brigadiers ne sont-ils pas tenus de travailler 3 heures de suite? Il y a une exception pour les brigadiers dans la Loi sur les normes du travail. Les brigadiers vivent difficilement ce changement d'horaire.

6. SUJETS TRAITÉS PAR LE CONSEILLER MUNICIPAL

À chaque assemblée publique, une période est réservée au conseiller municipal. Le conseiller transmet de l'information, ensuite le public lui pose des questions sur ces points ou à propos de tout autre sujet qu'il voudrait aborder. Nous tenons à souligner que M. Pierre-Luc Lachance a été présent à presque toutes les assemblées publiques de 2019. Lorsqu'il avait un empêchement, il nous le disait afin qu'on l'enlève de l'ordre du jour à l'avance, ceci afin que le citoyen ne se présente pas pour rien s'il voulait lui parler. M. Lachance s'applique à maintenir une relation constructive avec le conseil de quartier, ce qui est apprécié et est profitable pour le quartier.

- Un retour a été fait auprès de la table de vélo au sujet du vélo l'hiver.
- Des ateliers de co-création sont prévus à l'automne 2019 pour la piste cyclable de la Côte Badelard. Des ateliers de co-création auront lieu également sur l'aménagement du parc de l'îlot des Tanneurs.
- M. Pierre-Luc Lachance indique qu'il a fait une proposition à la Ville de Québec pour que soit étudié la possibilité d'installer des abris sécurisés collectifs pour vélos.
- Au sujet de l'ancien édifice Omer DeSerres, M. Pierre-Luc Lachance explique que GM Développement avait obtenu un permis de démolition afin de construire un nouveau projet sur ce site. Le promoteur a demandé une exemption afin de réduire les cases de stationnement, en deçà du quota de la Ville. M. Lachance s'est opposé à cette exemption, il ne voulait pas que les résidents se stationnent dans les rues environnantes. Le projet a été rejeté et le promoteur devra revenir avec une nouvelle proposition. La démolition devrait quand même aller de l'avant.
- M. Pierre-Luc Lachance explique que deux tiers de la production de gaz naturel vont provenir du traitement des boues usées. La Ville a signé un contrat de dix ans avec Énergir grâce auquel elle connaîtra un retour sur investissement de 120 M\$. L'investissement total dans le projet est de 190 M\$, incluant des subventions provinciales.
- Une activité citoyenne de ramassage de mégots a eu lieu le 25 mai dernier dans le quartier Saint-Roch. Une « marée » de mégots a été ramassée en deux heures. M. Pierre-Luc Lachance propose d'explorer des solutions à ce fléau en collaboration avec la Société de développement commercial.
- Le projet de règlement sur l'hébergement touristique collaboratif est reporté à l'automne en raison d'un projet loi provincial sur le même sujet. M. Pierre-Luc Lachance recommande aux citoyens de visiter le site insideairbnb.com pour un portrait de la présence d'Airbnb dans le quartier Saint-Roch.
- En 2019, 5000 arbres seront plantés sur le territoire de la Ville de Québec par le service de la foresterie, auxquels s'ajouteront 3000 arbres plantés par d'autres services. Ce sont des arbres de 400 à 500 lb. Un budget de 3 M\$ est consacré à la

plantation d'arbres. Le programme concernant l'agrile du frêne est en déploiement.

- L'Éphémère va bénéficier d'une subvention pour que les gens de Pech-Sherpa fassent de la surveillance de nuit pour assurer un meilleur vivre-ensemble.
- Verdissement : un projet de changement à la déréglementation est en analyse pour agrandir les marges arrière et pour protéger les marges arrière des terrains pour empêcher la construction et favoriser le verdissement. Une rédaction collective va être faite avec des acteurs du quartier Saint-Sauveur, cela pourrait se faire également dans Saint-Roch.
- En suivi à la discussion sur le règlement de l'abattage des arbres, le mois dernier, M. Pierre-Luc Lachance précise qu'il a fait des recommandations aux professionnels de la Ville de Québec, le fait qu'il ait posé des questions a «brassé les colonnes du temple».
- Résolution sur l'abattage des arbres : M. Pierre-Luc Lachance a relayé la résolution du CQSR à la Ville de Québec. Il rappelle que, dans la Vision de l'arbre de la Ville, il est prévu de revoir la réglementation à ce sujet. Les suggestions du CQSR seront alors prises en compte. La Vision de l'arbre est en vigueur jusqu'en 2025.
- L'agrile du frêne a gagné du terrain plus vite que prévu. De nombreux arbres doivent être abattus à Québec, où il y a au-dessus de 160 000 frênes. Prochainement, des frênes seront abattus au parc Victoria, à l'Îlot Saint-Anselme et au parc Gilles Lamontagne. Le traitement contre l'agrile ralentit la progression, mais ne guérit pas les arbres. La Ville demeure à l'affût d'innovations contre l'agrile du frêne.
- Les toilettes de la bibliothèque Gabrielle-Roy ont fermé en raison des travaux. Un comité a été mis en place pour prévenir les situations problématiques. Des roulottes vont être installées en permanence autour du chantier.
- Au cours des deux prochaines années, la place Jacques-Cartier sera réduite en raison des travaux. À la fin du chantier, l'ensemble de l'espace va être réaménagé de façon permanente. L'espace gazonné situé entre l'édifice Fresk et le Best Western va être inclus dans projet de réaménagement.

7. MANDAT DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ET DU COMITÉ EXÉCUTIF

En 2019, le Conseil de Quartier Saint-Roch n'a pas traité de dossiers en matière de réglementation de zonage qui concernent le quartier Saint-Roch. Toutefois, des dérogations mineures ont été présentés par l'Arrondissement La Cité-Limoilou. Malgré que le conseil de quartier possède un pouvoir de recommandation, il en a fait seulement mention aux assemblées publiques.

Le lien suivant présente les procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement de La

Cité-Limoilou (les sommaires décisionnels et les résolutions sont accessibles en cliquant sur le numéro apparaissant dans le procès-verbal de la séance):
https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/gouvernance/conseilsarrondissement/lacitelimoilou/proces_verbaux.aspx

Survol des résolutions adoptées par le Conseil de Quartier Saint-Roch en 2019 :

Objet	Réponse de la ville
<p>Résolution CA19-01-07 Organiser une consultation publique avec le support logistique de la Ville de Québec pour recueillir les commentaires et propositions des citoyens-nes de St-Roch, des petites coopératives d'habitation du quartier, des petits propriétaires de blocs et des maisons de chambre qui n'ont pas été invités au forum par la Ville.</p>	Refusé par la ville
<p>Résolution CA19-02-20 Demander au ministre de l'Environnement la tenue d'audiences publiques sur le projet d'usine de biométhanisation à Québec</p>	Refusé par le Ministre
<p>Résolution CA19-06-57 Demander à la Ville de Québec de bonifier sa réglementation municipale afin d'augmenter la préservation et la protection des arbres et boisés existants. Résolution sur la protection de la canopée urbaine proposée par la Table de concertation Environnement des conseils de quartier</p>	Refusé
<p>Résolution CA19-06-56 Résolution sur la révision de la réglementation de la ville de Québec sur l'abattage d'arbres en lien avec l'émission de permis de construction</p>	Refusé
<p>Résolution CA19-06-58 Demander à la Ville de Québec une plus grande présence policière à pied dans le parc Jean-Paul-L'Allier et à l'Îlot Fleurie et prévoir un éclairage plus fort afin d'augmenter le sentiment de sécurité.</p>	Sans réponse
<p>Résolution CA19-07-71 Que le Conseil de quartier Saint-Roch fournisse un soutien financier de 2 000 \$ à M. Laurent Métais afin de permettre la réalisation du Répare Café dans Saint-Roch.</p>	Accepté
<p>Résolution CA19-07-72 Que le Conseil de quartier Saint-Roch demande à la Ville de Québec de revenir sur sa décision d'arrêter de publier tous les avis publics des journaux locaux.</p>	Refusé
<p>Résolution CA19-08-83 Que le Conseil de quartier Saint-Roch demande des explications à la Ville à propos de l'abattage des arbres qui a eu lieu au coin des rues Caron, St-Vallier et Horatio-Nelson.</p>	Sans réponse

Les résolutions concernant les affaires courantes administratives peuvent être consultées dans les procès-verbaux du conseil déposés sur le site de la ville.

9. ÉTATS FINANCIERS 2019

Bilan financier au 31 décembre 2019 - Conseil de Quartier Saint-Roch

Année		2019	2018
		(\$)	(\$)
Actif :	Compte bancaire	221	1166
	Part sociale	5	5
	Montants à recevoir - budget de fonctionnement	0	26
	Montants à recevoir - budget d'initiative	2000	26
	Total des actifs	2221	1197
Passif :	Montants à payer - budget de fonctionnement	130	92
	Montants à payer - budget d'initiative	2000	1000
	Total du passif	2130	1092
Avoir net :	Actif moins Passif	91	105
	Passif plus Avoir net	2221	1197

Au nom du Conseil de Quartier Saint-Roch:

_____ Véronique Chabot, présidente au 31 décembre 2019

_____ Lise Côté-Comeau, trésorière au 31 décembre 2019

État des produits et des charges et de l'évolution de l'actif net de l'exercice terminé le 31 décembre 2019

Année		2019	2018
		(\$)	(\$)
Produits :	Montant non attribué en début d'année (1)	58	710
(revenus)	Montants reçus - budget de fonctionnement(2)	0	1325
	Montant de la petite caisse en argent déposé	S.O.	10
	Montants reçus - budget d'initiative	0	1000
	Total des Produits (rentré)	58	3045
Charges :	Montants payés - budget de fonctionnement(3)	1679	1485
(dépenses)	Montant déficit - budget de fonctionnement (4)	160	S.O.
	Montants payés - budget d'initiative	0	1000
	Montants payés - actif non attribué en début d'année	0	652
	Total des Charges (sorti)	1839	3137
	Les charges moins les produits	(- 1781)	(- 92)
	Actif net non affecté en début de l'année	58	710
	Actif net non affecté à la fin de l'année	58	58

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2019

Note 1. Notes aux tableaux

(1) Dans l'année financière 2017, il y avait un montant non-attribué de 710\$ qui a été attribué par résolution en début 2018 au projet Valoristes. En 2018, des factures de 652\$ ont été remboursées sur le montant maximal de 710\$. Il reste donc à la fin 2018, un montant non attribué (fond de tiroir) de 58\$ qui devrait rester comme ça afin de tamponner les fluctuations au compte bancaire.

(2) Le CQSR a reçu un chèque de 1500\$ en janvier 2020 pour couvrir les dépenses de fonctionnement de 2019, basé sur un montant prévisionnel déclaré en novembre 2019.

(3) Détail des dépenses de fonctionnement 2019:

Dépenses admises du 1 janvier au 31 déc 2020	(\$)
frais bancaires	35,4
frais de chèque sans fond	45
Registre des entreprises	54,25
MonSaintRoch	287,44
Conférence à l'AGA (préapprouvée par M. Lefebvre)	175
Secrétariat de rédaction (inclus déc 2018 à nov 2019)	850
Collations aux assemblées	56,8
Papeterie, impressions	55,3
Frais réunions préparatoires	120
total dépenses de fonctionnement:	1679,19

(3) Dans l'année financière 2018, le CQSR a dépensé 1485\$ en fonctionnement, soit plus que le 1325\$ reçu pour le fonctionnement 2018. Il y a donc un déficit de 160\$ pour le fonctionnement 2018 qui a été reporté au budget de fonctionnement 2019. Le Conseil d'administration a reçu 1500\$ pour son fonctionnement et ses dépenses (incluant une conférence préapprouvée de 175\$) sont de 1680\$ (arrondi). **Le CQSR devra demander un montant complémentaire de 340\$ (180\$+ 160\$) pour 2019 à la ville pendant l'année 2020.**

Note 2. Statut et nature des activités

L'inspecteur général des institutions financières a déposé au registre des entreprises individuelles des sociétés et des personnes morales, le 21 février 1997, copie d'une résolution de la Ville de Québec, autorisant la constitution d'un conseil de quartier sous le nom de Conseil de quartier de Saint-Roch. Le conseil de quartier est un mandataire de la Ville de Québec et le conseil municipal de la Ville doit consulter le conseil de quartier dans les matières indiquées à la Politique de consultation publique de la Ville de Québec, adoptée par le conseil de ville.

Note 3. États financiers vérifiés

Le 17 juin 2009, l'Assemblée nationale sanctionnait la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (L.R.Q., chapitre 26). L'obligation pour les conseils de quartier de produire annuellement des états financiers vérifiés est maintenant retirée.

Note 4. Vérification de conformité

À compter de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2009, et ce, dans le cadre de son mandat de vérification des comptes et affaires de la Ville et de la vérification de la gestion des fonds et biens publics, le vérificateur général de la Ville procédera sur un cycle de trois ans à une vérification de conformité aux règlements et politiques de la Ville de la gestion de tous les conseils de quartier. Son rapport annuel au conseil municipal fera alors état de cette vérification.